



Collombey-Muraz, le 1er février 2018

Aux parents des enfants
fréquentant les Structures jeunesse

Traité par : Structures d'accueil à la journée - Direction
N/réf. : BOC - duf

Chers parents,

Nous souhaitons vous faire part de quelques informations importantes.

Inscriptions 2018-2019

Nous vous demandons de procéder, pour ceux qui ne l'ont pas déjà fait, à la réinscription de votre/vos enfant/s par le biais du site internet :

<http://www.collombey-muraz.ch/jeunesse>

Il suffit d'imprimer et de compléter le formulaire et de nous le retourner pour le 31 mars prochain au plus tard. Une version papier du formulaire peut être obtenue auprès du secrétariat des Structures jeunesse.

Nous vous rappelons que nous sommes chaque année dans l'impossibilité de répondre favorablement à toutes les demandes de placement pour les enfants fréquentant déjà les Structures jeunesse. Les places seront attribuées en fonction de la date de réception de la fiche d'inscription. Vous recevrez une confirmation du placement avec la facture du mois d'avril prochain. Le contrat de fréquentation suivra au mois de juin.

De plus, en raison de l'importante liste d'attente, nous ne serons pas en mesure de répondre favorablement aux demandes de parents sans activité professionnelle.

Tarif UAPE

Une étude sur notre système de tarification à l'UAPE a été réalisée et un nouveau plan tarifaire a été adopté par le conseil municipal lors de sa séance du 15 janvier dernier. La principale modification consiste en une suppression du système de cumul d'heures sur une journée. Cette modification entraîne ainsi principalement des changements pour les contrats des enfants inscrits sur 3 périodes et facturés comme « demi-journée » actuellement. Dès le mois d'août 2018, chaque période d'inscription de votre/vos enfant/s sera facturée selon le système que vous trouverez en annexe. Le principe du contrat reste valable.

Accueil estival à l'UAPE

Comme les années précédentes, nous vous proposons un accueil d'été, du **25 juin au 12 juillet**, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, aux conditions suivantes :

- ouverture d'un groupe à condition qu'il y ait au minimum **12 enfants inscrits** par jour
- placement possible uniquement à la **journée**
- tarif unique de **fr. 50.- par jour**, repas inclus, pour les revenus jusqu'à fr. 95'000.- ; puis tarif habituel de l'UAPE pour les revenus au-dessus de fr. 95'000.-
- pas de rabais de 20% dès le 2^{ème} enfant inscrit.

Comme l'ouverture d'un groupe dépendra du nombre d'enfants inscrits, nous vous prions d'inscrire votre/vos enfant/s par écrit en nous transmettant les jours dont vous avez besoin d'ici le **31 mars 2018**. Cette inscription est définitive. En cas de désistement sur un ou des jours annoncés, le montant reste dû, hormis si un autre enfant prend la place libérée.

Veillez noter que ces prestations sont facturées en sus du contrat de fréquentation de votre/vos enfant/s.

Accueil estival pour la crèche

En ce qui concerne la période de fermeture estivale de la crèche, comme chaque année nous collaborons avec la crèche de Vionnaz ; des informations seront affichées à la crèche, dès le mois d'avril.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information éventuel et vous présentons, Chers parents, nos salutations les meilleures.

Cécile Bourban

Cheffe de service

Annexe : ment.